

ASSURANCE MALADIE

MOIS DE DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

◆ MEDECINS

- Rosp et forfait structure 2023 : la campagne de déclaration des indicateurs est ouverte
- Les médecins peuvent transmettre numériquement des feuilles de soins papier

➡ **Rosp et forfait structure 2023 : la campagne de déclaration des indicateurs est ouverte**

À compter du 11 décembre 2023 et jusqu'au 4 février 2024, les médecins, quelle que soit leur spécialité, sont invités à déclarer sur amelipro les indicateurs de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) et ceux liés au forfait structure.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ **Les médecins peuvent transmettre numériquement des feuilles de soins papier**

Si le patient n'a pas sa carte Vitale, le médecin peut transmettre les feuilles de soins de manière dématérialisée, en mode dégradé, à l'Assurance Maladie.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)